



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

Association APEI de Kerchêne le Fourniller

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association APEI de Kerchêne le Fourniller
553 Route de Saint-Paul 84840 LAPALUD

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

Association APEI de Kerchène le Fourniller

553 Route de Saint-Paul 84840 LAPALUD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association APEI de Kerchène le Fourniller,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APEI de Kerchène le Fourniller relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 12 juin 2026

KPMG SA

Sandra GILLET

Commissaire aux comptes

ACTIF	Montant brut au 31/12/25	Amort. et prov. au 31/12/25	Montant Net au 31/12/25	Montant Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations Incorporelles				
Autres Immobilisations Incorporelles	278 409	229 765	48 644	40 953
Immobilisations Incorporelles en cours, av & acptes				
Immobilisations corporelles				
- Terrains	2 144 722	465 410	1 679 312	1 709 513
- Constructions	13 389 476	8 053 972	5 335 504	5 729 163
- Installations techniques, matériel et outillage	2 721 158	2 194 871	526 288	394 206
- Autres immobilisations corporelles	4 792 113	4 176 664	615 449	502 215
Immobilisations corporelles en cours av. & acptes	19 389		19 389	70 794
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts	0		0	0
Autres immobilisations Financières	81 195		81 195	83 027
TOTAL (I)	23 426 463	15 120 682	8 305 781	8 529 870
Compte de liaison				
TOTAL (II)	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks en cours				
Mat. premières et & Autres approvisionnements	7 752		7 752	8 097
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	824		824	0
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 475 638	3 456	1 472 182	1 775 654
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	88 511		88 511	140 859
Charges constatées d'avance	43 832		43 832	46 702
Valeurs mobilières de placement	300 000	0	300 000	286 800
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 962 379		2 962 379	2 621 227
TOTAL (III)	4 878 937	3 456	4 875 480	4 879 340
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remb. des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	28 305 400	15 124 138	13 181 261	13 409 210

PASSIF		Montant Net au 31/12/25	Montant Net au 31/12/24
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise		835 014	835 014
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		4 937 231	5 222 053
Autres			
Report à nouveau		130 607	-31 438
Excédent ou déficit de l'exercice		46 643	-122 776
Situation nette (sous total)		5 949 495	5 902 852
Fonds propres consommables			
Provisions réglementées		553 564	510 762
Provision pour réserve de trésorerie		177 497	177 497
Provision pour produits financiers des ESSMS		23 520	0
Réserves des plus-values nettes d'actif		352 547	333 265
Total (I)		6 503 059	6 413 614
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		603 625	601 131
Total (II)		603 625	601 131
PROVISIONS			
Provisions pour risques		6 811	42 876
Provisions pour charges		26 178	14 954
Total (III)		32 989	57 830
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit		3 940 893	4 188 490
Emprunts et dettes financières diverses		0	0
Instruments de trésorerie			
Redevables créditeurs		3 828	3 430
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		216 354	300 394
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		761 270	689 376
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		27 801	53 961
Autres dettes		1 055 026	1 087 642
Produits constatés d'avance		36 417	13 341
Total (IV)		6 041 588	6 336 634
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		13 181 261	13 409 210

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2025

Exercice 2024

PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Vente de marchandises		
dont ventes de dons en nature		
Production vendue	1 059 160	1 082 910
dont parrainage		
Autres	61 105	69 326
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée	0	864
Produits des tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	9 953 394	9 413 053
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	10 225	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	41 469	72 394
Utilisations des fonds dédiés	11 229	6 185
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorp.	0	
Autres produits	101 510	65 887
TOTAL (I)	11 238 092	10 710 619
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock (Mises)		
Achats stockés de matières et fournitures	86 748	62 270
Variation de stock (autres achats)	345	-2 925
Achats non stockés de matières et fournitures	474 737	519 694
Services extérieurs et autres	1 418 393	1 399 683
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	374 937	355 250
- autres	78 092	101 670
Salaires	5 568 263	5 376 816
Cotisations sociales	2 255 950	2 170 817
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	791 286	756 600
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 911	305
Dotations aux provisions	35 300	5 065
Reports en fonds dédiés	13 722	3 035
Valeur comptable des immobilisations corp. et incorp. cédées	0	
Autres charges	5 504	37 286
TOTAL (II)	11 105 188	10 785 566
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	132 905	-74 947

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Exercice 2025

Exercice 2024

PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		48 872	87 001
Reprises sur dépréciations et provisions		13 200	14 340
Différences positives de change			
Produits nets sur cession de valeurs mobilières		0	0
TOTAL (III)		62 072	101 341
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		23 520	0
Intérêt et charges assimilées		124 814	148 574
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placement		0	0
TOTAL (IV)		148 333	148 574
2-RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-86 261	-47 232
3-RESULTAT COURANT (I - II + III - IV)		46 643	-122 180
PRODUITS EXCEPTIONNELS			49 935
TOTAL (V)		0	49 935
CHARGES EXCEPTIONNELLES		0	50 532
TOTAL (VI)		0	50 532
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		0	-597
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		11 300 164	10 861 895
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)		11 253 521	10 984 671
EXCEDENT OU DEFICIT		46 643	-122 776
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL		0	0

APEI DE KERCHENE LE FOURNILLER

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 2025

I – INFORMATIONS ENTITE ET METHODES COMPTABLES

1/ Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	Apei de Kerchène le Fourniller
	Siège	553 Route de St Paul - 84840 LAPALUD
	N° d'indentification si entité française	FR68 315 668 897
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	553 Route de St Paul - 84840 LAPALUD
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	
	Siège	
	N° d'indentification si entité française	
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	

2/ Evènements principaux de l'exercice

- Recrutement d'un responsable de service sur le pôle habitat en janvier 2025
- Au 1^{er} trimestre 2025, levée des mesures suite à l'inspection des tarificateurs sur le pôle accompagnement spécialisé de mai 2021.
- Inspection conjointe CD ARS de l'Association le 11 juillet 2025. Rapport reçu en novembre 2025, les réponses sont en cours pour la dernière échéance, des compléments sont demandés par rapport aux premières réponses fournies.
- Vacance du poste de direction du dispositif les parcours inclusifs fin avril 2025.

- Transformation du poste de Direction Adjointe en Responsable de service sur le pôle accompagnement spécialisé.
Direction Adjointe en mobilité interne sur le dispositif les parcours inclusifs pro (ESAT)
- Lancement du projet de réouverture d'un restaurant

3/ Evènements postérieurs à la clôture

- Ouverture en avril 2026, du CFA COBALT KLF pour le diplôme DEAES (Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social) en partenariat avec COBALT Formation (organisme CFA agréé).
- En janvier et février 2026, une Direction Adjointe pour le pôle accompagnement spécialisé et une Direction Adjointe pour le pôle habitat.
- Départ du responsable de service sur le pôle habitat en avril 2026
- Réponse à un appel à candidature conjoint CD ARS pour la création de 2 places en Foyer d'Accueil Médicalisé pour septembre 2026.

Aucun élément, induit par ces évènements, n'est à ce jour de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

4/ Principes, règles et méthodes comptables

3-1/ Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

3-2/ Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes conformément aux règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi qu'à ses adaptations aux gestionnaires d'ESMS conformément au règlement ANC n° 2019-04.

3-3/ Changement de méthode comptable et de présentation

La première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable. L'association applique une méthode prospective, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements induits sont les suivants :

- Les postes de transferts de charges sont supprimés. Les opérations précédemment affectées dans ces comptes sont désormais comptabilisées en produits de refacturation, en produits d'indemnité d'assurance ou en déduction des charges qu'ils compensent, selon la nature de l'opération.
- L'utilisation des comptes de produits et charges exceptionnels est strictement limitée aux opérations liées à un "évènement majeur et inhabituel.

L'application du règlement ANC N°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

5/ Description de l'activité et des moyens de l'entité

Objet de l'Association :

1 - Poursuivre au sein de l'Union Nationale, Unapei, de l'Union Régionale, Urapei Paca et de l'Union Départementale, Udapei 84 la défense matérielle et morale des intérêts généraux des personnes handicapées.

Sont considérées comme personnes handicapées les personnes qui ont un retard global des acquisitions et une limitation des capacités adaptatives et qui ont des difficultés durables à se représenter elles-mêmes, qu'il s'agisse notamment de la déficience intellectuelles ou cognitive de poly handicap, d'autisme, d'infirmité motrice-cérébrale et de handicap psychique.

L'objectif de l'Apei est de favoriser l'épanouissement maximal et la réinsertion sociale de ces personnes présentant une déficience ou une inadaptation physique ou (et) intellectuelle.

2 - Promouvoir un réseau de solidarité entre les familles concernées par le paragraphe précédent et susciter entre elles une entraide matérielle et morale, notamment par l'information, tant dans le domaine administratif que juridique, médical, éducatif ou financier, en utilisant tout moyen que l'association jugera utile.

3 - Créer et gérer des Etablissements et Services d'Aide par le travail, des foyers, des services et des organismes de formation en faveur des personnes citées dans le paragraphe 1 (personnes aussi dites « souffrant de handicap »).

4 – Créer et gérer tout établissement ou maison d'accueil pour les personnes handicapées vieillissantes.

5 – D'une manière générale, de créer et gérer tout établissement, organisme ou service permettant à l'Association de favoriser l'épanouissement, la réinsertion sociale et professionnelle des personnes souffrant de handicap.

Dans cet objectif, l'Apei gère les établissements suivants :

Etablissements et services		Places	Effectifs	Budget	Financier
Foyer de Vie	Internat	27	hébergement ou accueil de jour pour des adultes en situation de handicap ayant une certaine autonomie		Département Vaucluse
	Acc. jour	6			
Foyer Hébergement		41	adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle en ESAT		
S.A.V.S.		28	accompagnement social adapté pour des adultes en situation de handicap		
Foyer Accueil Médicalisé		16	hébergement et un accompagnement pour des adultes en situation de handicap dépendants		A.R.S.
FAM DDASS					
E.S.A.T. BPAS		133	activité professionnelle et soutien médico-social et éducatif pour des personnes en situation de handicap		Etat & autofinancement
E.S.A.T. BAPC					

Les activités de l'ESAT : blanchisserie, espaces verts, conditionnement, multi services, nettoyage véhicules

II – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

A – L'ACTIF

1 / Immobilisations incorporelles, corporelles et financières :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2025	ACQUISITIONS	CESSIONS	VIREMENT POSTE A POSTE	VALEUR BRUTE AU 31/12/25
Frais d'Etablissement					
Autr. Immobilisations Incorporelles	247 292,63	31 116,00			278 408,63
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	247 292,63	31 116,00			278 408,63
Terrains	2 144 722,21				2 144 722,21
Constructions	13 321 547,82	78 131,00	10 202,90		13 389 475,92
Installations Techniq. matériels outillage	2 484 283,22	192 285,48	14 115,35	53 496,46	2 715 949,81
Autr. Immobilisations corporelles	4 689 645,36	218 055,24	157 746,19	47 367,47	4 797 321,88
Immobilisations corporelles en cours		12 140,00			12 140,00
Avances et acomptes sur immobilisations	70 794,29	37 318,96		-100 863,93	7 249,32
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 710 992,90	537 930,68	182 064,44		23 066 859,14
Participations et Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autr. Immobilisations Financières	83 027,08	2 300,00	4 132,12		81 194,96
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	83 027,08	2 300,00	4 132,12		81 194,96
TOTAL	23 041 312,61	571 346,68	186 196,56		23 426 462,73

Les principaux investissements de l'année 2025 sont :

Evaluation des établissements de l'Apei	31 116
Bâtiments et aménagements Foyers Lapalud (Normes électriques, tourelles désenfumage, cuisines aménagées groupe de vie, barrière escalier intérieur)	64 331
Bâtiments et aménagements Foyer Hébergement (cuisine pédagogique et self)	22 782
Matériel de cuisine Foyers Lapalud	9 472
Equipeement pour les services généraux sur le Foyer Hébergement	5 929
Matériel et équipement ESAT (vaisselle, chariots et autolaveuses)	12 857
Matériel service médical Foyers Lapalud	1 900
Equipeement pour le service éducatif (dôme acoustique)	6 204
Matériel blanchisserie ESAT site Lapalud (Sécheuse repasseuse et plieuse mécanique)	159 445
Matériels espaces verts ESAT les deux sites	9 850
Matériel conditionnement ESAT site Bollène (Dont imprimante loteuse, balances, chariots, dessertes, moulin à café)	40 034
Remplacement véhicules (163 757 € pour Foyers Lapalud, 25 29 pour ESAT et 26 005 pour Foyer Hébergement)	214 791
Renouvellement des postes informatique Foyers et ESAT	12 119
Mobilier Foyers Lapalud groupes de vie et bureaux (Espace familles, canapés et fauteuils espace de vie,, bureaux)	12 466
Mobilier ESAT sur les deux sites (Vestiaires, fauteuils ergo, tables armoires)	25 721

AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	VENTILATION DES AUGMENTATIONS				
	VIREMENTS		ENTREES		
	DE POSTE A POSTE	PROVENANT DE L'ACTIF CIRCULANT	ACQUISITIONS	APPORTS	CREATIONS
Frais d'Etablissement Autr. Immobilisations Incorporelles IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			31 116,00 31 116,00		
Terrains Constructions Installations Techniq. matériels outillage Autr. Immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes sur immobilisations IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 496,46 52 576,01 106 072,47		78 131,00 197 494,02 212 846,70 12 140,00 37 318,96 537 930,68		
Participations et Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autr. Immobilisations Financières IMMOBILISATIONS FINANCIERES			2 300,00 2 300,00		
TOTAL	106 072,47		571 346,68		

DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	VENTILATION DES DIMINUTIONS				
	VIREMENTS		SORTIES		
	DE POSTE A POSTE	A DESTINATION DE L'ACTIF CIRCULANT	CESSIONS	SCISSIONS	MISE HORS SERVICE
Frais d'Etablissement Autr. Immobilisations Incorporelles IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Terrains Constructions Installations Techniq. matériels outillage Autr. Immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes sur Immobilisations IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 208,54 100 863,93 106 072,47		10 202,90 157 746,19 167 949,09		14 115,35 14 115,35
Participations et Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autr. Immobilisations Financières IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 132,12 4 132,12			
TOTAL	106 072,47	4 132,12	167 949,09		14 115,35

2/ Amortissements et dépréciations :

AMORTISSEMENTS	Durée utilisation fourchette retenue	Mode d'amortissement	CUMUL AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	CUMUL AU 31/12/2025
Frais d'Etablissement Autr. Immobilisations Incorporelles IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 ans 1 à 5 ans	Linéaire Linéaire	0,00 206 340,11 206 340,11	 23 424,60 23 424,60	 0,00	0,00 229 764,71 229 764,71
Terrains Constructions Install. Techniques Mat & Outillage Autres Immobilisations Corporelles IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 à 30 ans 7 à 40 ans 5 à 10 ans 3 à 10 ans	Linéaire Linéaire Linéaire Linéaire	435 209,52 7 592 385,29 2 090 077,29 4 187 430,26 14 305 102,36	30 200,77 471 789,84 118 051,57 147 818,83 767 861,01	 10 202,90 14 097,26 157 746,19 182 046,35	465 410,29 8 053 972,23 2 194 031,60 4 177 502,90 14 890 917,02
TOTAL			14 511 442,47	791 285,61	182 046,35	15 120 681,73

DOTATIONS DE L'EXERCICE	VENTILATION DES DOTATIONS			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Frais d'Etablissement Autr. Immobilisations Incorporelles IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		23 424,60 23 424,60		
Terrains Constructions Installations Techniq. matériels outillage Autr. Immobilisations corporelles IMMOBILISATIONS CORPORELLES		30 200,77 471 789,84 118 051,57 147 818,83 767 861,01		
TOTAL		791 285,61		

DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	VENTILATION DES DIMINUTIONS			
	Eléments transférés à l'actif circulant		Eléments cédés	Elements mis hors service
Frais d'Etablissement Autr. Immobilisations Incorporelles IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains Constructions Installations Techniq. matériels outillage Autr. Immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes sur immobilisations IMMOBILISATIONS CORPORELLES			10 202,90 157 746,19 167 949,09	 14 115,35 14 115,35
TOTAL			167 949,09	14 115,35

DEPRECIATIONS	CUMUL AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	CUMUL AU 31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00			0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00			0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00			0,00
STOCKS ET EN-COURS	0,00			0,00
CREANCES	0,00			0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

3/ Etat consolidé des immobilisations :

Structures	Valeur au 31/12/25	Amortissements				Valeur nette comptable
		Au 01/01/25	Augmentat°	Diminut°	Au 31/12/25	
Foyer de Vie	4 756 924	3 820 334	155 437	101 888	3 873 884	883 040
Foyer accueil médicalisé	2 522 863	2 170 350	62 540	37 013	2 195 877	326 986
Foyer hébergement	6 408 560	2 738 064	244 777	29 049	2 953 793	3 454 767
S. A. V. S.	319 169	179 808	14 830		194 638	124 531,70
Soins ARS	39 186	29 877	2 184		32 061	7 125
E.S.A.T.	7 964 488	5 317 436	285 831	14 097	5 589 170	2 375 317
APEI immo corporelles	1 314 689	255 573	25 687		281 260	1 033 429
Immob en cours	12 140					12 140
Acomptes / immob	7 249					7 249
Foyers immob financières	29 277					29 277
ESAT immob financières	51 445					51 445
APEI immob Financières	473					473
TOTAUX	23 426 463	14 511 442	791 286	182 046	15 120 682	8 305 781

4/ Provisions des éléments de l'actif :

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	MONTANT AU 01/01/2025	DOTATIONS	REPRISES	MONTANT AU 31/ 12/2025
Autres que les comptes financiers				
SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00			0,00
SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00			0,00
SUR STOCKS ET EN COURS	0,00			0,00
SUR COMPTES CLIENTS	2 154,77	1 911,29	609,66	3 456,40
AUTRES PROVISIONS				
TOTAL	2 154,77	1 911,29	609,66	3 456,40
Les comptes financiers				
PROVISIONS POUR DEPREC. DES COMPTES FINANCIERS	13 200,00		13 200,00	0,00
TOTAL	13 200,00	0,00	13 200,00	0,00
TOTAL	15 354,77	1 911,29	13 809,66	3 456,40

5/ Stocks :

STOCKS ET EN-COURS	MONTANT	MONTANT
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Matières premières et autres approvisionnements	7 752,37	8 097,44
En-cours de production		
Produits finis		
Marchandises		
TOTAL	7 752,37	8 097,44

Les stocks de fournitures sont évalués au dernier prix d'achat.

Il n'y a pas de dépréciation sur les stocks, ni de coût d'emprunt incorporés dans les stocks.

6/ Créances au 31 décembre 2025 :

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE	
		A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
PRETS (1)	0,00	0,00	0,00
AUTRES IMMOB. FINANCIERES	81 194,96		81 194,96
DE L'ACTIF CIRCULANT			
REDEVABLES ET COMPTES RATTACHES			
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	1 475 638,16	1 475 638,16	
AUTRES CREANCES	88 510,96	88 510,96	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	43 831,61	43 831,61	
TOTAL	1 689 175,69	1 607 980,73	81 194,96
(1) Montant : - Prêts accordés cours d'exercice - Rembours. obtenus cours d'exercice			

7/ Valeurs Mobilières de Placement :

Elles figurent au bilan pour un montant brut de 300 000,00 euros, dont :

- 300 000,00 euros à moins d'un an
- 0,00 euros à plus d'un an.

Au 31 décembre 2025, leur valeur nette est estimée à 303 840 €. La provision pour dépréciation a été ajustée, reprise de 13 200,00 €, afin d'être en conformité sur la présentation des comptes, il est à noter que le capital en fin de période est garanti.

8/ Les charges constatées d'avance :

CHARGES CONSTATES D'AVANCE	MONTANT Au 31/12/2025	MONTANT Au 31/12/2024
CHARGES D'EXPLOITATION	43 831,61	46 702,21
CHARGES FINANCIERES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL	43 831,61	46 702,21

9/ Les produits à recevoir :

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT Au 31/12/2025	MONTANT Au 31/12/2024
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	32 012,57	187 914,95
AUTRES CREANCES	1 920,59	5 338,85
DISPONIBILITES	30 280,03	57 775,38
TOTAL	64 213,19	251 029,18

B – LE PASSIF

1/ Tableau des variations des fonds propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde début 01/01/2025	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde fin 31/12/2025
Fonds associatifs sans droit de reprise	835 014,01				835 014,01
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Réserves	5 222 052,82			284 822,12	4 937 230,70
Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée					
<i>Réserves affectées à l'investissement</i>	<i>1 185 529,60</i>				<i>1 185 529,60</i>
<i>Réserves de Compensation des déficits</i>	<i>572 167,18</i>			<i>198 428,99</i>	<i>373 738,19</i>
<i>Réserve de couverture du BFR</i>	<i>19 134,70</i>				<i>19 134,70</i>
<i>Réserves de Compensation des charges d'amortissements</i>	<i>411 963,06</i>			<i>86 393,13</i>	<i>325 569,93</i>
Report à nouveau	-31 438,41	-122 776,38	284 822,12		130 607,33
Dont report à nouveau activités SMS ss gestion contrôlée	-738 935,59	-199 096,91	284 822,12		-653 210,38
Excédent ou Déficit de l'exercice	-122 776,38	122 776,38	339 096,18	292 452,73	46 643,45
Dont résultat des activités SMS sous gestion contrôlée	-199 096,91	199 096,91	289 831,18	186 741,55	103 089,63
Situation nette	5 902 852,04		623 918,30	577 274,85	5 949 495,49
Fonds propres consommables	510 762,11	23 519,57	19 300,00	18,09	553 563,59
Subvention d'investissement					
Provisions règlementées Réserve trésorerie	177 497,40				177 497,40
Provisions règlementées Produits Financiers		23 519,57			23 519,57
Provisions règlementées diff réalisé° / Élément d'Actif	333 264,71		19 300,00	18,09	352 546,62
TOTAL	6 413 614,15	23 519,57	643 218,30	577 292,94	6 503 059,08

Détail des affectations de résultats :

2025	Réserves affectées à l'investissement	Réserves de compensation des déficits	Réserve de compensation des charges amortissements	Autres réserves
Foyer de Vie			- 33 607,84	
Foyer Accueil Médicalisé		- 198 428,99		
Foyer Hébergement			- 52 785,29	
S.A.V.S.				
FAM Soins				
E.S.A.T. BPAS				
E.S.A.T. BAPC				
Association Apei				
TOTAL		- 198 428,99	- 86 393,13	

2/ Fonds dédiés :

Structures	Au 01/01/2025	DOTATION	REPRISE	Au 31/12/2025	Dt sans dépenses / 2 derniers exercices
Fonds dédiés à l'investissement	175 892,58		3 011,56	172 881,02	150 000,00
ESAT Kerchène CNR 2009 Jujubier (huisserie)	10 536,28		1 063,53	9 472,75	
CNR 2009 logiciel gestion du personnel	572,15		572,15		
ESAT Fourniller CNR2009 Toiture	14 784,15		1 375,88	13 408,27	
ESAT Lapalud	150 000,00			150 000,00	150 000,00
Fonds dédiés à l'exploitation	400 254,90			400 254,90	397 290,00
Foyer de Vie RTT	126 726,93			126 726,93	126 726,93
Foyer accueil médicalisé RTT	64 831,65			64 831,65	64 831,65
Foyer hébergement RTT	110 209,02			110 209,02	110 209,02
S. A. V. S. RTT	14 258,72			14 258,72	14 258,72
Soins ARS RTT	4 354,10			4 354,10	4 354,10
ESAT Kerchène RTT	53 433,84			53 433,84	53 433,84
ESAT Kerchène CNR 2009 F° bientraitance	3 453,00			3 453,00	3 453,00
Soins ARS Dépenses personnel Gr.2	3 682,56			3 682,56	3 682,56
Soins ARS Tests Covid	923,68			923,68	923,68
Soins ARS QVT	452,92			452,92	452,92
ESAT ARS Tests Covid	2 964,90			2 964,90	
ESAT ARS Personnel non pérenne					
Habitat Inclusif	14 963,58			14 963,58	14 963,58
Subventions d'exploitation					
Contributions financières d'autres organismes	24 983,97	13 721,87	8 217,24	30 488,60	9 429,80
ESAT Fourniller CRAM 2008 / Mach à cordes					
Association Brioches Actions Résidents	11 846,40	3 496,47	2 000,00	13 342,87	
ESAT Kerchène Taxe Apprent	2 727,92	5 112,70	2 895,00	4 945,62	2727,92
ESAT Fourniller Taxe Apprent	2 673,87	5 112,70	2 895,00	4 891,57	2673,87
Foyer de Vie Subv AREVA	3 707,77		427,24	3 280,53	
SAVS Subvention invest RAN	4 028,01			4 028,01	4 028,01
Ressources liées à la générosité du public					
TOTAL GENERAL	601 131,45	13 721,87	11 228,80	603 624,52	556 719,80

3 / Provisions réglementées :

PROVISIONS REGLEMENTEES	MONTANT AU 01/01/2025	DOTATIONS	REPRISES	MONTANT AU 31/ 12/2025
RESERVE DE TRESORERIE	177 497,40			177 497,40
PRODUITS FINANCIERS DES ESSMS		23 519,57		23 519,57
DIFF. / REALISATIONS ELEMENTS D'ACT	333 264,71	19 300,00	18,09	352 546,62
TOTAL	510 762,11	42 819,57	18,09	553 563,59

4 / Provisions pour risques et charges :

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	MONTANT AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS DOTATIONS EXERCICE	REPRISES		MONTANT AU 31/ 12/2025
			UTILISEES	NON UTILISEES	
PROVISIONS POUR LITIGES	36 065,00		36 065,00		0,00
PROVISIONS POUR REMUNER. DES PERS. HANDICAPEES (ESAT)	0,00				0,00
PROVISION RETRAITES	0,00				0,00
PROVISION CET	6 811,00				6 811,00
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	14 954,38	16 000,00		4 776,00	26 178,38
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL	57 830,38	16 000,00		4 776,00	69 054,38

5 / Engagements pris en matière de retraite et engagement similaires :

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière de 1 mois à 6 mois en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2025, pour les salariés embauchés en CDI, s'élève à **540 387 €** charges sociales et fiscales comprises.

Ce montant n'est pas inscrit au bilan en provision pour risque et charges

L'estimation tient compte d'un taux d'actualisation de 3.8 % (taux iboxx) et d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité).

Les taux appliqués :	moins de 30 ans : 12 %	de 30 à 34 ans : 22 %
	De 35 à 44 ans : 40 %	de 45 à 51 ans : 60 %
	de 50 à 54 ans : 80 %	Plus de 54 ans : 100 %

6 / Emprunts et avances DDTE :

Organismes	Capital du au 31/12/2024	Remboursmt 2025	Emprunts contractés	Capital du au 31/12/2025	Moins 1 an	de + 1 an à - 5 ans	Plus 5 ans
Caisse des Dépôts 08/0	248 475,63	30 611,94		217 863,69	34 452,64	145 171,51	38 239,54
Caisse des Dépôts 11/0	84 484,10	15 272,30		69 211,80	16 713,43	52 498,37	
Caisse des Dépôts	2 630 672,55	106 289,80		2 524 382,75	106 289,80	425 159,20	1 992 933,75
Total Foyers	2 963 632,28	152 174,04		2 811 458,24	157 455,87	622 829,08	2 031 173,29
Caisse des Dépôts	1 052 376,89	65 886,69		986 490,20	68 100,48	296 065,47	622 324,25
Société Générale 2017							
Total ESAT Kerchène	1 052 376,89	65 886,69		986 490,20	68 100,48	296 065,47	622 324,25
Société Générale 2014	99 999,60	20 000,04		79 999,56	20 000,01	59 999,55	
Total Commun Ets	99 999,60	20 000,04		79 999,56	20 000,01	59 999,55	
TOTAL EMPRUNTS	4 116 008,77	238 060,77		3 877 948,00	245 556,36	978 894,10	2 653 497,54
Avance D.D.T.E. FO	28 260,84			28 260,84			28 260,84
Avance D.D.T.E. ESAT	12 043,47			12 043,47			12 043,47
TOTAL GLOBAL	4 156 313,08	238 060,77		3 918 252,31	245 556,36	978 894,10	2 693 801,85

7 / Dettes garanties par des sûretés :

TYPE	Bien donné en garantie	Valeur à l'origine	Valeur au 31/12/2025
Nantissement	DAT 1842400012	150 000,00	79 999,56
TOTAL NANTISSEMENT		150 000,00	79 999,56

8 / Engagement auprès des organismes bancaires :

ENGAGEMENT AUPRES DES ORGANISMES BANCAIRES	AU 31/12/2025
* capital restant dû	3 877 948,00
* intérêts restants dus	934 279,35
TOTAL	4 812 227,35

9 / Les produits constatés d'avance :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	MONTANT Au 31/12/2025	MONTANT Au 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	36 416,83	13 340,70
PRODUITS FINANCIERS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL	36 416,83	13 340,70

10/ Les charges à payer :

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT Au 31/12/2025	MONTANT Au 31/12/2024
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	22 640,20	32 176,83
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	64 642,92	81 495,85
DETTE SUR IMMOBILISATIONS	0,00	0,00
DETTE FISCALES ET SOCIALES	305 915,87	296 638,27
AUTRES DETTES	4 644,67	5 020,23
TOTAL	397 843,66	415 331,18

11/ Etat des dettes au 31 décembre 2025 :

DETTE	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 AN AU PLUS	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
EMPR. (1) ET DETTES ETAB. CRED.(2)	3 940 892,51	268 196,56	978 894,10	2 693 801,85
EMPR. DETTES FINANC. DIVERS (1)	0,00			0,00
REDEVABLES CREDITEURS	3 828,16	3 828,16		
FOURNIS. ET COMPTES RATTACHES	216 354,47	216 354,47		
DETTE FISCALES ET SOCIALES	761 270,09	761 270,09		
DETTE S/ IMMO. CPTES RATT.	27 800,71	27 800,71		
AUTRES DETTES	7 247,58	7 247,58		
FONDS MAJEURS PROTEGES	1 047 778,09	85 459,57		962 318,52
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	36 416,83	36 416,83		
TOTAL	6 041 588,44	1 406 573,97	978 894,10	3 656 120,37
(1) Empr. souscrit cours exercice	0,00			
Empr. rembours. cours exercice	238 060,77			
(2) dont à 2 ans au max. à l'origine	22 640,20			
à plus de 2 ans à l'origine	3 918 252,31			

Remarque : sont inclus dans les dettes auprès des établissements de crédit :

- 22 640,20 euros correspondant aux intérêts courus sur emprunts.

III - COMPTES DE RESULTATS

1/ Détail des résultats par structures :

En application du règlement CRC n° 2000 – 6 sur les passifs, les provisions à caractères de réserves ont été annulées dans les comptes consolidés.

	Résultats comptables 2025	Reprise de résultats administratifs	Reprise réserves & affectations antérieures	Résultats administratifs 2025
FOYER DE VIE	10 152,49	-263 332,23		-253 179,74
FOYER ACCUEIL MEDICALISE	-183 642,10	23 960,89		-159 681,21
FOYER HEBERGEMENT	211 777,39	-219 415,03	52 784,75	45 147,11
HABITAT INCLUSIF	0,00	0,00		0,00
A.V.P.	18 148,72	0,00		18 148,72
S.A.V.S.	-3 099,45	23 123,28		20 023,83
Total D.V.S.	53 337,05	-435 663,09	52 784,75	-329 541,29
FAM Soins	13 283,14	0,00	0,00	13 283,14
E.S.A.T. B.P.A.S.	36 469,44	-28 400,19	14 805,00	22 874,25
<i>Budget Site Lapalud</i>	-16 934,02	42 919,74	5 000,00	30 985,72
<i>Budget Site Bollène</i>	53 403,46	-71 319,93	9 805,00	-8 111,47
Total A.R.S.	49 752,58	-28 400,19	14 805,00	36 157,39
E.S.A.T. B.A.P.C.	-57 743,80	0,00	16 583,64	-41 160,16
<i>Commercial Site Lapalud</i>	33 230,36		5 000,00	38 230,36
<i>Commercial Site Bollène</i>	-90 974,16		11 583,64	-79 390,52
APEI	-47 967,38	0,00	0,00	-47 967,38
Total Résultats propres associatifs	-105 711,18	0,00	16 583,64	-89 127,54
TOTAL GENERAL	-2 621,55	-464 063,28	84 173,39	-382 511,44
<i>Reprise provision risque litige</i>	36 065,00			36 065,00
<i>Reprise provision dépréciation placement</i>	13 200,00			13 200,00
TOTAL NET	46 643,45	-464 063,28	84 173,39	-333 246,44

2/ Les produits des tiers financeurs

Détail concours publics et subventions	Exercice 2025
Concours Publics	9 913 768,22
A.R.S. Assurance maladie / Dotation globale	2 504 331,11
A.R.S. PACA DRFIP	
Etat / GRTH	1 693 407,04
Département Vaucluse / prix de journées	5 292 921,09
Département Vaucluse / dotation globale	247 058,74
Département Vaucluse / AVP	25 000,00
Dotation CNSA / département Vaucluse	151 050,24
Subvention d'exploitation	
Subvention d'investissement	
TOTAL GENERAL	9 913 768,22

3/ Crédit-bail :

Il n'y a aucun engagement pris en matière de crédit-bail.

4/ Commissaires aux comptes :

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES	MONTANT Au 31/12/2025
certification des comptes	27 354,30
certification des informations en matière de durabilité	
autres services	
TOTAL	27 354,30

IV - AUTRES INFORMATIONS

1/ Effectif moyen pendant l'exercice :

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	46,66
Employés, techniciens, agents de maîtrise	82,67
Cadres et ingénieurs	15,17
Total	144,5

2/ Les congés payés du au 31 décembre 2025 :

DETTE CONGES PAYES	MONTANT Au 31/12/2025	MONTANT Au 31/12/2024
Montant sur salaires bruts	208 431,07	202 923,43
Charges patronales	97 484,80	93 714,84
TOTAL	305 915,87	296 638,27

3/ Information sur les rémunérations :

En application de l'article article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association s'élève à 0 euros.

4/ Crédits d'impôts :

Il n'y a pas de crédit d'impôt.